

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 novembre 2012

CP 12/11-15

L'an deux mil douze, le 26 novembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote: MM. Baylet, Empociello, Cambon, Massip Astoul, Albert, Gonzalez, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac.

**TRAVAUX DE CHARPENTE - COUVERTURE - ÉTANCHÉITÉ
AU COLLÈGE ANTONIN PERBOSC
A LA FRANÇAISE**

DÉVOLUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

I – RAPPEL DU CONTEXTE

A l'occasion du vote du budget primitif pour l'exercice 2012, l'Assemblée Départementale a approuvé les rapports relatifs aux divers travaux dans les collèges départementaux et au centre universitaire, ainsi que le budget correspondant.

Ce dernier prévoit en particulier un poste important de travaux de charpente - couverture - étanchéité dans sept collèges du département ainsi qu'au centre universitaire, pour lesquels une enveloppe financière de 345 000 € a été inscrite.

Cette opération a été initialement décomposée en huit lots répartis de la manière suivante :

- Lot n° 1 : Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin
- Lot n° 2 : Collège Pierre Darasse à Caussade
- Lot n° 3 : Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre
- Lot n° 4 : Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise
- Lot n° 5 : Collège Ingres à Montauban
- Lot n° 6 : Collège Jean Jaurès à Montauban (toiture tuile)
- Lot n° 7 : Collège Jean Jaurès à Montauban (toiture terrasse)
- Lot n° 8 : Centre universitaire de Tarn-et-Garonne

Dans le cadre de l'exécution du programme des travaux considérés, la Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 14 mai 2012, a décidé d'attribuer les marchés selon les conditions définies ci-après :

| <i>Marché n°</i> | <i>Lot n°</i> | <i>Objet du marché</i> | <i>Titulaire</i> | <i>Montant total HT</i> | <i>Montant total TTC</i> |
|-----------------------------------|---------------|--|-------------------|-------------------------|--------------------------|
| 117-12 | 1 | Collège Pierre Flamens à Castelsarrasin | COUFFIGNAL (31) | 11 933,70 € | 14 272,71 € |
| 118-12 | 2 | Collège Pierre Darasse à Caussade | SOPREMA (31) | 1 200,00 € | 1 435,20 € |
| 119-12 | 3 | Collège Jean-Jacques Rousseau à Labastide-Saint-Pierre | EUROTIP (82) | 14 454,00 € | 17 286,98 € |
| 120-12 | 4 | Collège Antonin Perbosc à Lafrançaise | COUFFIGNAL (31) | 53 138,00 € | 63 553,05 € |
| 121-12 | 5 | Collège Ingres à Montauban | CMPGB-HINARD (82) | 77 500,00 € | 92 690,00 € |
| 122-12 | 6 | Collège Jean Jaurès à Montauban (toiture tuile) | CMPGB-HINARD (82) | 34 189,35 € | 40 890,46 € |
| 123-12 | 7 | Collège Jean Jaurès à Montauban (toiture terrasse) | EUROTIP (82) | 14 300,00 € | 17 102,80 € |
| 124-12 | 8 | Centre Universitaire de Tarn-et-Garonne à Montauban | BATI 82 (82) | 25 911,30 € | 30 989,91 € |
| Montant cumulé des marchés | | | | 232 626,35 € | 278 221,11 € |

La Commission Permanente du 21 mai 2012 a autorisé Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département les marchés ci-dessus et toutes pièces afférentes.

Après notification, la Société COUFFIGNAL, titulaire du lot n° 4 (collège Antonin Perbosc à Lafrançaise), a fait parvenir un courrier à la Collectivité, l'informant qu'elle n'était pas en capacité d'exécuter les travaux aux conditions économiques prévues et demandant la résiliation pure et simple du marché.

La décision de résiliation a été prise le 3 août 2012 et un nouveau marché lancé pour l'exécution des travaux de charpente-couverture-étanchéité au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise.

II – RAPPEL DE LA PROCÉDURE

Compte tenu du montant global de la consultation, le marché de travaux sera conclu selon la procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 22 août 2012 au BOAMP et sur le site de dématérialisation des marchés publics du Conseil Général pour une remise des offres le 18 septembre 2012 à 16 heures 30.

A l'issue de l'ouverture des plis, toutes les entreprises ont été jugées recevables au regard des critères de sélection des candidatures.

L'offre économiquement la plus avantageuse a été appréciée sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix à 70 %,
- Moyens et organisation mis en oeuvre à 30 %.

III – PRÉSENTATION DES MARCHÉS

La Commission d'Appel d'Offres, saisie pour avis et réunie le 22 octobre 2012, a décidé d'attribuer le marché selon les conditions définies ci-après :

| <i>Marché n°</i> | <i>Objet du marché</i> | <i>Titulaire</i> | <i>Montant total HT</i> | <i>Montant total TTC</i> |
|--------------------------|---|------------------|-----------------------------|------------------------------|
| 405-12 | Travaux de charpente-couverture-étanchéité au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise | BATI 82 (82) | 47 406,00 € | 56 697,58 € |
| Montant du marché | | | 47 406,00 € | 56 697,58 € |

Ainsi, le montant du marché attribué s'élève à 47 406,00 € H.T. soit 56 697,58 €T.T.C.

Compte tenu de ce qui précède, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant, m'autoriser à signer le marché correspondant, ainsi que toutes pièces afférentes.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente du 21 mai 2012 relative aux marchés attribués pour divers travaux dans les collèges départementaux et au Centre universitaire,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 22 octobre 2012,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la décision de résiliation du marché n° 4 en date du 3 août 2012 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du département :

. le nouveau marché de travaux de charpente-couverture-étanchéité au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise, avec l'entreprise et pour le montant suivants :

| <i>Marché n°</i> | <i>Objet du marché</i> | <i>Titulaire</i> | <i>Montant total HT</i> | <i>Montant total TTC</i> |
|--------------------------|---|------------------|-----------------------------|------------------------------|
| 405-12 | Travaux de charpente-couverture-étanchéité au collège Antonin Perbosc à Lafrançaise | BATI 82 (82) | 47 406,00 € | 56 697,58 € |
| Montant du marché | | | 47 406,00 € | 56 697,58 € |

Ainsi, le montant du marché attribué s'élève à 47 406,00 € H.T. soit 56 697,58 €T.T.C.

. Les pièces afférentes correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,